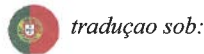




Jeter moins
Recycler plus



tradução sob:



translation under:

www.sidec.lu

Madame, Monsieur,



Votre commune, en coopération et sous la responsabilité du SIDEK et de VALORLUX, procédera prochainement à la **réorganisation de la collecte publique des déchets ménagers**. L'objectif est de réduire les déchets résiduels par introduction d'une tarification incitative, de collectes séparatives pour biodéchets et verre creux ainsi qu'une intensification de la collecte des emballages en plastique.

Nouvelle poubelle grise obligatoire pour déchets ménagers résiduels

Chaque poubelle grise à deux roues autorisée à la collecte publique sera obligatoirement remplacée par une nouvelle poubelle au volume de votre choix pourvue d'un transpondeur (puce) permettant de l'identifier. Chaque vidage sera enregistré. Seuls les vidages de poubelle effectivement réalisés seront facturés. La nouvelle fréquence de vidage sera bimensuelle, donc deux (2) fois par mois.



Les taxes de vidage facturées comprennent une part fixe qui comporte les frais dus à la collecte publique des déchets en général ainsi qu'une part variable redevable pour chaque vidage de poubelle réalisé. La part fixe et la part variable dépendent du volume de la poubelle:

	Taxes par volume de poubelles à déchets ménagers résiduels					
Volume par poubelle en litres	60l	80l	120l	180l	240l	360l
Taxe fixe par an en €	86€	106€	147€	203€	245€	332€
Taxe variable par vidage en €	1.73€	2.14€	2.97€	3.90€	4.95€	6.68€

Votre commune peut décider en sus l'application d'une taxe forfaitaire pour frais généraux en matière de gestion des déchets

Nouvelle poubelle facultative à couvercle brun pour biodéchets

Vous avez droit, si vous le souhaitez, à la mise à disposition non payante d'une poubelle à couvercle brun de 60l destinée prioritairement aux biodéchets de cuisine. Les déchets de jardin seront également admis à l'exception de branchages difficilement fermentescibles. Des volumes de poubelle de 120l et 240l sont aussi disponibles. Les vidages seront hebdomadaires de mai à octobre et bimensuels pour le reste de l'année.



Chaque vidage sera enregistré grâce aux puces. Les volumes de poubelle dépassant 60l seront payants à raison d'un paiement unique de 0,25€ par litre supplémentaire et 10 € par puce supplémentaire requise. Seuls les vidages réalisés seront facturés à 0,038€ par litre supplémentaire. Chaque vidage d'une (1) poubelle de 240l par exemple coûtera: $(240l-60l) \times 0,038€/l = 6,84€/vidage$.

Nouvelle poubelle facultative à couvercle vert pour verre creux

Vous avez droit, si vous le souhaitez, à la mise à disposition non payante d'une poubelle à couvercle vert de 120l pour évacuer votre verre creux. Seul un volume de poubelle de 120l est offert pour l'évacuation du verre creux. Leur vidage se fera toutes les six (6) semaines.



Des poubelles supplémentaires à 120l peuvent être commandées. Toute poubelle supplémentaire est payante à raison d'un paiement unique de 30€ et 10€ pour la puce. Le vidage d'une (1) poubelle payante supplémentaire coûtera 17,04€ / an.

Projet pilote pour l'élargissement de la collecte en porte-à-porte des sacs bleus

Dans le cadre d'un projet pilote, la liste des emballages collectés dans le sac bleu Valorlux est élargie. En plus des emballages habituels (bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques et cartons à boissons), il est **désormais** possible de collecter les films et sacs en plastique, ainsi que les pots, gobelets et barquettes en plastique. La collecte reste non payante. Les sacs bleus Valorlux restent disponibles auprès de votre commune.

